

COMMUNE DE NIEDERENTZEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN

SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Sous la présidence de M Jean-Pierre WIDMER, maire

Présents : M. Antoine ALBRECQ, Mme Stéphanie FARINHA, M. Jean-Michel FINGER, Adjoints, M. Denis MUTSCHLER, Mme Aurélie BINTZ-SATTLER, Mme Corine KOS, M. François WILLIG, M. Jean-Marc BOURINET,

Ont donné procuration : M. Jean-Michel HECTOR à M. Antoine ALBRECQ, M. Olivier KLAR à Mme Aurélie BINTZ-SATTLER

Absents excusés et non représentés :

Mme Cindy GOGNIAT, Mme Emilie RICH, Mme Jane HUMBRECHT, Mme Valérie CHARMONT

Nombre de conseillers en fonction	Quorum	Présents	Procurations	Votants
15	8	9	2	11

Assistait également : Mme Laetitia MESSINGER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 H 30.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FARINHA assistée par Mme Christiane ZINDY, secrétaire général de Mairie
Date de la convocation : 22 février 2024

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 CCCHR : convention de mise à disposition de locaux de la commune au profit de la CCCHR
- 4 ORANGE : convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux
- 5 CDG : convention relative au dispositif de Signalement des Actes de Violence
- 6 SPA : convention de partenariat du statut de « chat libre »
- 7 ONF : programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes
- 8 CDG : convention de mise à disposition de l'archiviste
- 9 Baux ruraux retournés à la commune : vente des parcelles
- 10 Vente terrains Rinaldi : annulation
- 11 Missions de maîtrise d'oeuvre relative à la réfection du chemin de la Krutenau, de l'impasse du Rail et de la route de Rouffach à Niederentzen : attribution du marché
- 12 Indemnité des élus : tableau récapitulatif
- 13 Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité des membres présents.

Paraphe Maire + Secrétaire

2. UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 8 juin 2020, complétée par la délibération du 29 juin 2020, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIA : Section 32 parcelles 319/74 et 321/73 : 2 impasse des Marguerites : vente DA SILVA RIESS - DOS REIS : 474 m²

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA COMMUNE AU PROFIT DE LA CCCHR :

Monsieur le Maire expose :

Fin 2011, la première convention d'utilisation des locaux scolaires a été établie entre la Commune de Niederentzen, la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin et l'Ecole primaire « aux 4 Vents ». Différents changements sont intervenus depuis cette date (changements horaires, changement d'Association de gestion du périscolaire), et il convenait de mettre à jour ce document.

Après avoir pris connaissance des termes de la nouvelle convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Autorise le maire à signer le document ainsi que tous documents y relatifs.

4. ORANGE : CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX

Les travaux de mise en souterrain des réseaux seront effectués dans sera le cadre de l'opération d'aménagement de la route de Rouffach.

Monsieur le Maire présente la convention établie par Orange pour ces travaux. Le montant de l'opération s'élève à 2662.71 € net.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Autorise le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y relatifs
- Inscrit la dépense au BP 2024.

5. CDG : CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE

Le conseil municipal par délibération en date du 7 décembre 2020 a adhéré au dispositif de signalement des actes de violence, discriminations, harcèlement, agissements sexuels mis en place par le CDG fin 2020.

Aujourd'hui la convention proposée définit les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout acte d'intimidation entre le Centre de Gestion et la collectivité signataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Valide les termes de la convention
- Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y relatifs

6. SPA : CONVENTION DE PARTENARIAT DU STATUT « CHAT LIBRE »

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat du statut « chat libre » proposé par la Société Protectrice des Animaux de Colmar et environs pour l'année 2024 en vue de limiter la prolifération d la population des chats errants dans le respect des lois de la protection animale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Valide les termes de la convention et limite les dépenses à 500 € par an
- Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y relatifs.

Paraphe Maire + Secrétaire

7. ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ETAT DE PREVISION DES COUPES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes, le programme des travaux d'exploitation à réaliser dans la forêt communale au cours de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Approuve l'état prévisionnel des coupes qui est estimé à 9280 € pour des bois façonnés ;
- Approuve le programme de travaux d'exploitation présenté par l'ONF pour l'année 2024 qui s'élève à 7440 € HT. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2024
- Autorise le maire à signer les contrats de services forestiers y afférents ainsi que tous autres documents relatifs à l'opération.

8. CDG : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE ITINERANT

Monsieur le Maire expose :

Suite à un état des lieux établi en 2017 par Madame Valérie BERNARD, attaché de conservation du patrimoine, les travaux de mise à jour des archives communales ont débuté d'abord par le déplacement des dossiers de la cave vers un local situé au 1^{er} étage de la mairie et uniquement destiné au stockage des archives.

En 2018, l'archiviste est intervenue pendant 7 jours pour le tri, l'indexation et le rangement des dossiers.

Depuis 2018, Madame Valérie BERNARD intervient chaque année, pendant 2 jours pour finir sa mission initiale mais aussi pour procéder à l'archivage annuel des dossiers récents ainsi que la mise à jour du répertoire.

Il propose de valider l'intervention de l'attaché de conservation du patrimoine à raison de 2 jours par an, chaque année afin de disposer d'un fonds d'archives à jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Fixe l'intervention de l'archiviste à 2 jours par an
- Valide les termes de la convention pour l'année 2024 et autorise le maire à signer tous documents y relatifs
- Les coûts d'intervention sont prévus chaque année au budget.

9. BAUX RURAUX RETOURNES A LA COMMUNE : VENTE DES PARCELLES

Monsieur le Maire expose :

Le conseil municipal, en séance le 15 janvier 2024 a accepté le retour des terres agricoles louées à M. Bernard FINGER et a demandé l'arrêt de la procédure contentieuse. Pour rappel la surface totale des parcelles retournées est de 39 ha.

Il retrace toutes les démarches effectuées concernant la suite à donner à ce retour de terres. La distribution ne pourra plus se faire comme précédemment à savoir une redistribution entre les agriculteurs de la commune.

Monsieur le Maire expose les différentes règles de priorité à respecter à savoir :

- 1- Les agriculteurs en bio
- 2- Les jeunes agriculteurs en installation
- 3- Les autres jeunes agriculteurs
- 4- Etc....

Une autre solution pourrait être la vente des 39 Ha à la SAFER qui propose un prix de 86 € l'are.

Mme Aurélie BINTZ-SATTLER s'interroge sur le prix de vente. Ce prix correspond-il au prix du marché ?

M. le Maire argumente : la vente des terres à la SAFER éviterait d'exposer la commune à des recours contentieux.

Mesdames Corine KOS et Aurélie BINTZ-SATTLER proposent de créer un groupe de travail et de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture pour avoir des conseils sur une redistribution de ces terres avant de prendre une quelconque décision.

Le groupe de travail sera constitué de personnes intéressées par le sujet et disponibles pour assister aux réunions et ou rendez-vous.

Au vu de toutes ces observations, le point est remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Paraphe Maire + Secrétaire

10. VENTE DE TERRAINS RINALDI : ANNULATION

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal, par délibération du 14 mars 2022 modifiée le 17 octobre 2022, a validé la vente de 12.155 ha de terrains à la société « Anneau du Rhin » pour un montant de 717 832 €.

Ce dossier, n'a à ce jour, pas été concrétisé.

M. François Rinaldi nous a informé, en date du 16 février 2024, avoir de gros doutes quant à l'achat des terrains comme indiqué dans les délibérations précitées.

Le maire propose d'annuler la vente des terres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Ne décide pas l'annulation des délibérations précitées
- Attend une décision ferme et définitive de la Société Anneau du Rhin concernant cette vente
- N'inscrit pas lesdites recettes au BP 2024

11. MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA REFECTION DU CHEMIN DE LA KRUTENAU, DE L'IMPASSE DU RAIL ET DE LA ROUTE DE ROUFFACH A NIEDERENTZEN : ATTRIBUTION DU MARCHE

M. le Maire rappelle que le Conseil a décidé, lors de la séance du 17 octobre 2022, d'engager des travaux de réfection du chemin de la Krutenau, de l'impasse du Rail et de la route de Rouffach, et avait chargé le Maire de solliciter la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération, qui l'a acceptée.

Une consultation en procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du code de la commande a été organisée par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, pour la mission de maîtrise d'œuvre, fixant une remise des offres au 8 janvier 2024 à 12h00.

2 offres sont parvenues dans les délais impartis et ont fait l'objet d'une analyse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, à l'entreprise BEREST de Colmar (68000) pour un montant de 22.775,00 € HT,
- autorise le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à signer le marché susvisé au nom et pour le compte de la commune de Niederentzen, en sa qualité de mandataire de l'opération, selon la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 7 novembre 2022.

12. INDEMNITE DES ELUS : TABLEAU RECAPITULATIF

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2023 conformément à l'Article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

ELUS	COMMUNE			CCCHR			SIS			UAFCV		
	Indemnités perçues au titre du mandat concerné			Indemnités perçues au titre du mandat concerné			Indemnités perçues au titre du mandat concerné			Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	mandat en euros et en brut			mandat en euros et en brut			mandat en euros et en brut			mandat en euros et en brut		
	Indemnités fonction perçues	Rembt frais	Avantages en nature	Indemnités fonction perçues	Rembt frais	Avantages en nature	Indemnités fonction perçues	Rembt frais	Avantages en nature	Indemnités fonction perçues	Rembt frais	Avantages en nature
Jean-Pierre WIDMER	19 613.40	/	/	8 093.64	/	/	0	/	/	399.20	/	/
Antoine ALBRECQ	5 207.52	/	/	/	/	/	1304.28	/	/	/	/	/
Stéphanie FARINHA	5 207.52	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Jean-Michel FINGER	5 207.52	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Paraphe Maire + Secrétaire

13. DIVERS

Compte-rendu des avancées du dossier « Frédéric Reymann » concernant la mise aux normes de ses constructions.

Compte-rendu de la cérémonie de validation des acquis des JSP de la Plaine de l'Ill qui s'est tenue dimanche 25 février à Niederhergheim. 6 JSP sont membres du SIVU des Sapeurs-Pompiers de Niederentzen-Oberentzen.

Changement de Président à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : Monsieur Tanguy STERN succède à Monsieur Olivier KLAR.

Mme Corine KOS interroge le Maire sur la réaction des « Foodtrucks » suite à l'augmentation des tarifs décidée lors de la dernière séance. A ce jour, il n'y a pas eu de réactions.

La distribution des sacs de tri aura lieu samedi 2 mars

La date de la journée citoyenne a été fixée au 27 avril

Séance levée à 20 h 05

Paraphe Maire + Secrétaire

**TABLEAU DES MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN
DU 26 FEVRIER 2024**

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 CCCHR : convention de mise à disposition de locaux de la commune au profit de la CCCHR
- 4 ORANGE : convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux
- 5 CDG : convention relative au dispositif de Signalement des Actes de Violence
- 6 SPA : convention de partenariat du statut de « chat libre »
- 7 ONF : programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes
- 8 CDG : convention de mise à disposition de l'archiviste
- 9 Baux ruraux retournés à la commune : vente des parcelles
- 10 Vente terrains Rinaldi : annulation
- 11 Missions de maîtrise d'oeuvre relative à la réfection du chemin de la Krutenau, de l'impasse du Rail et de la route de Rouffach à Niederentzen : attribution du marché
- 12 Indemnité des élus : tableau récapitulatif
- 13 Divers

Le Maire, Jean-Pierre WIDMER	Le secrétaire de séance
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>

NOM ET PRÉNOM	FONCTION	PRESENTS	PROCURATION
WIDMER Jean-Pierre	Maire	X	
ALBRECQ Antoine	Premier adjoint	X	
FARINHA Stéphanie	Deuxième adjoint	X	
FINGER Jean-Michel	Troisième adjoint	X	
HECTOR Jean-Michel	Conseiller municipal		X
KLAR Olivier	Conseiller municipal		X
MUTSCHLER Denis	Conseiller municipal	X	
BINTZ-SATTler Aurélie	Conseillère municipale	X	
KOS Corine	Conseillère municipale	X	
WILLIG François	Conseiller municipal	X	
GOGNIAT Cindy	Conseillère municipale		
BOURINET Jean-Marc	Conseiller municipal	X	
RICH Emilie	Conseillère municipale		
HUMBRECHT Jane	Conseillère municipale		
CHARMONT Valérie	Conseillère municipale		